

DÉPARTEMENT DU TARN
ARRONDISSEMENT DE
CASTRES

CENTRE COMMUNAL D'ACTION
SOCIALE



11, Chemin de la Planquette
81370 SAINT-SULPICE-LA-POINTE
Tél : 05.63.34.10.50
Email : accueil.ccas@ccas81370.fr

Date de la convocation :
Vendredi 10 octobre 2025

Conseillers en exercice : 16
Présents : 8
Procurations : 1

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le seize octobre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Sulpice-la-Pointe, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Mme Laurence BLANC, Vice-Présidente du CCAS.

Présents : Mme Laurence BLANC – Vice-Présidente, Mme Hanane MAALLEM, M. Alain OURLIAC, Mme Marie-Claude DRABEK, Mme Marie-Josée CALVET, Mme Nicole SANCHEZ, M. André SIMON, Mme Marie-Hélène VALETTE.

Excusés / Absents : M. Raphaël BERNARDIN – Président, Mme Bernadette MARC (procuration à Mme Laurence BLANC), M. Julien LASSALLE, Mme Valérie BEAUD, Mme Chantal CANDOULIVES, Mme Martine EMMANUEL, Mme Ouahida CHOUITI NAIB.

Secrétaire de séance : Alaric BERLUREAU.

Délibération n° DL-251016-033

Objet :
CCAS - Adhésion à Plurélya

Décision de l'Assemblée :

Votants : 9
Pour : 9
Vote à l'unanimité

A la demande de Mme la Vice-Présidente, M. Alaric BERLUREAU, Directeur du CCAS, informe l'Assemblée que Plurélya est un organisme paritaire et pluraliste, gestionnaire historique de l'action sociale pour les personnels territoriaux, depuis 1966.

Son rôle est de proposer aux agents des services publics territoriaux des prestations sociales, culturelles, des avantages (loisirs, services, etc.), et d'accompagner les employeurs dans la mise en œuvre de leur politique sociale.

L'adhésion du CCAS à Plurélya permettrait d'ouvrir à ses agents l'accès à ces services d'action sociale, et permettre une harmonisation à l'échelle de la collectivité sur ce sujet. Les agents concernés sont fonctionnaires et contractuels occupant des emplois permanents, avec une ancienneté de 6 mois continus au sein de l'EHPAD ou du Service social.

La participation financière annuelle pour l'année 2026 est fixée à 104 € par agent.

Le Conseil d'administration, ainsi informé et après avoir délibéré,

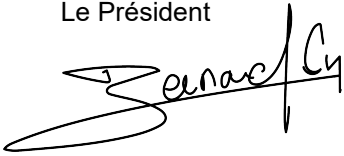
- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- Vu le Code général de la fonction publique ;

- Vu la loi n° 2001-2 du 3 janvier 2001 relative à la résorption de l'emploi recrutement dans la fonction publique ainsi qu'au temps de travail dans la fonction publique territoriale
- Vu l'article 70 de la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relatif aux types d'actions et de dépenses que les collectivités peuvent engager pour la réalisation de prestations prévues ;
- Vu l'article 9 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, ainsi que les modalités de leur mise en œuvre ;
- Vu l'article 71 de la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 susvisée qui prévoit la liste des dépenses afférentes aux prestations sociales ayant un caractère obligatoire ;
- Vu les documents qui lui a été remis ;
- Vu l'avis du Comité Social Territorial du mardi 30 septembre 2025 ;
- Considérant la volonté de renforcer l'action sociale pour les agents et d'améliorer leurs conditions de vie ;

DECIDE A L'UNANIMITE

- D'adhérer à Plurélya à compter du 1^{er} janvier 2026.
- D'approuver les modalités d'adhésion telles que présentées.
- D'autoriser M. le Président, ou son représentant, à signer les documents contractuels nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.
- D'inscrire aux budgets primitifs, les crédits nécessaires à la cotisation annuelle de Plurélya.

Le Président



Raphaël BERNARDIN



Le Secrétaire de séance



Alaric BERLUREAU

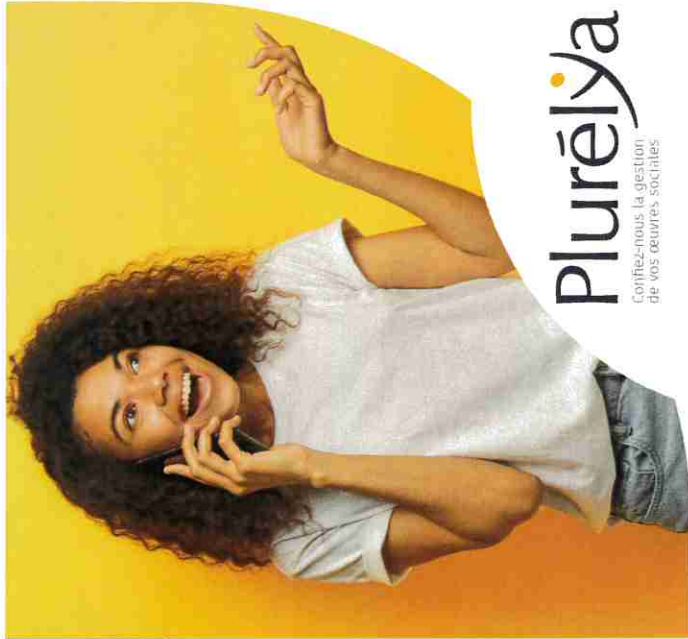


À propos de nous

Plurélya est le seul gestionnaire d'œuvres sociales à proposer 9 formules "clé en main". Ces formules, ainsi que l'ensemble des prestations proposées, sont co-construites avec l'appui de nos adhérents. Elles sont spécialement élaborées pour s'adapter aux besoins de vos agents.

Pourquoi nous choisir ?

- ✓ **Une offre tout inclus adaptée à votre collectivité.**
Chaque formule est conçue pour répondre aux besoins des agents et aux contraintes budgétaires de la collectivité.
- ✓ **Plus de 57 années d'expérience.**
Association loi 1901 reconnue d'intérêt général et à but non lucratif depuis 1966.
- ✓ **Services 100% accessibles 24h/24 et 7j/7.**
Simple, rapide et sécurisé, l'intégralité de nos prestations et services sont accessibles en ligne via un espace personnel.
- ✓ **Suivi et accompagnement.**
Nos équipes assurent la mise en place du dispositif et l'accompagnement des agents tout au long de votre adhésion.
- ✓ **Renforcer l'attractivité de vos ressources humaines.**
Difficultés pour recruter ? Les prestations de Plurélya feront la différence et vous permettront de renforcer votre marque employeur.



Plurélya
Confiez-nous la gestion
de vos œuvres sociales

Une question ?

Contactez-nous

Nos équipes sont disponibles
du lundi au vendredi
de 09h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.



rejoignez-nous@plurelya.fr
www.plurelya.fr

0 809 36 13 13 Service gratuit
+ prix appel



Plurélya

Confiez-nous la gestion
de vos œuvres sociales



L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ET CULTUREL AU QUOTIDIEN



Vu pour être annexé à la délibération
n° DL-251016-033 du 16/10/2025
Saint-Sulpice-la-Pointe, le 16/10/2025
Le Président
Raphaël BERNARDIN

Envoyé en préfecture le 04/11/2025

Reçu en préfecture le 04/11/2025

Publié le 04/11/2025

ID : 081-268101151-20251016-DL251016033-DE

7LS

Pluréliya

Confiez-nous la gestion
de vos œuvres sociales

Boostez le pouvoir d'achat de vos agents !



Vous accompagner au quotidien, c'est notre métier !



Famille

Nous accompagnons les agents tout au long de leur vie (naissance, Noël, mariage, médaille du travail, départ à la retraite, permis de conduire, décès,...).



Scolarité

Soutenir les enfants dans la réussite de leurs études fait également partie de notre mission (soutien scolaire, collège, lycée, études post-bac...).



Budget

Besoin d'un coup de pouce financier ?

Vous pouvez compter sur nos prêts à taux 0% pour tout projet ou l'aide exceptionnelle non remboursable en cas de difficultés.



Loisirs et Culture

Nous favorisons l'accès aux loisirs et à la culture (Cartes Culture, billetterie, réductions cinéma et parcs de loisirs, Coupons Sport ANCV, Cheques UP Sport & Loisirs...).



Vacances

Profitez de notre offre complète pour les vacances (vacances enfants, centres aérés, BAIFA, séjours linguistiques, épargne Cheque-vacances, séjours vacances...) et de réductions partenaires exclusives.

Notre offre : choisissez la formule adaptée à vos besoins.

Formules Classiques

Offre classique adaptée au budget de chaque collectivité.

99€
149€
199€
249€
299€

Formules Solidaires

Cette formule apporte un avantage aux agents en congés (1 et 2 fois en retard autorisé pour les familles).

Nouveauté 119€
Nouveauté 169€
219€
Nouveauté 269€



Quelle que soit la formule sélectionnée, les agents ont accès à **l'intégralité des prestations** (sans distinction de statut ou de rémunération), **seul le montant des allocations diffère.**

Vos besoins ou votre budget évoluent ?

Vous pouvez changer de formule chaque année.
Vous connaissez à l'avance le coût de votre adhésion.

Nos partenaires



Et beaucoup d'autres...